



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10  
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 10/10/2024  
Date d'affichage : 24/10/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -  
Étaient absents non excusés : -  
Procurations : -  
Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10  
Secrétaire : M. Pierre GALLET.

**MA-DEL-2024-063 OBJET : STICKER AVEC NOM DE LA COMMUNE SUR VEHICULE COMMUNALE**

Délibération rajouté suite à discussion dans les dossiers divers de ce jour.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'agent technique concernant la mise en place du nom de la commune sur le véhicule d'intervention communal.  
En effet ce dernier a été interpellé par des administrés lors de ces interventions sur les terrains.  
Afin que les administrés et autres personnes reconnaissent le véhicule.

Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire effectuer des devis pour badgé le véhicule communal au nom de la commune avec le blason. Et le cas échéant de passer commande et d'en faire effectuer la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire les devis, à valider la commande, à faire effectué la pose et ceux pour un budget maximum de 400 € TTC.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Sous-préfecture de SARLAT et publication  
par voie d'affichage le 24/10/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

